



CONTRAT D'INSCRIPTION



Entrez dans l'enseignement supérieur

N'hésitez pas à vous inscrire dès réception de la brochure. Nous assurons des enseignements spécifiques à toutes les facultés d'IDF. Nous nous engageons donc à vous accueillir dans le groupe correspondant à votre validation finale dans PARCOURSUP. Si vous attendez cette date pour déposer votre dossier, plusieurs groupes seront déjà complets.

STAGES DE PRÉRENTRÉE

- Stage de 82 h
- Stage de 66 h
- Stage de 46 h

PRÉPA PARALLÈLE

- Annuelle – tarif réduit (règlement total avant le 1/09/2018 – cf. CGV)
- Annuelle (possibilité de régler en 6 mensualités – cf. CGV)
- 1^{er} semestre
- 2^d semestre

STAGE DOUBLANTS : documentation sur demande.

PRÉPA P0 : documentation sur demande.

ÉTUDIANT

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

☎ _____

@ _____

Terminale : série _____ année _____ spécialité _____

Votre préférence d'université parmi vos 7 sous-vœux licence PACES : _____

PARENTS

À REMPLIR PAR LES PARENTS

Même adresse que l'étudiant

Autre adresse _____

Nom du père _____ Profession _____

☎ _____

@ _____

Nom de la mère _____ Profession _____

☎ _____

@ _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du verso. Le paiement d'un acompte vaut acceptation de ces CGV.

Date

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES TARIFS

STAGES DE PRÉRENTRÉE



PRÉPA PARALLÈLE

10%
de RÉDUCTION
pour les **BOURSIERS,**
MENTIONS TB,
et **DOUBLANTS**
(cf. CGV)

		Conditions
Annuel	3 680 €	Possibilité de règlement en 6 fois sans frais.
Annuel tarif réduit	3 290 €	Tarif réduit, sous condition d'engagement ferme et définitif. Règlement impératif avant le 1/09/2018.
1 ^{er} semestre	1 890 €	Possibilité de règlement de chaque semestre en 3 fois sans frais.
2 ^d semestre	1 790 €	

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions commencent dès le mois de janvier 2018 et sont possibles via notre site Internet www.excosup.fr ou par courrier : EXCOSUP Inscriptions – 12 rue Hautefeuille – 75006 PARIS

L'inscription chez EXCOSUP implique l'acceptation tacite du règlement intérieur de la prépa.

Pièces à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'inscription rempli, daté et signé
- Une photographie d'identité de format classique
- La photocopie d'une pièce d'identité de l'émetteur du chèque
- Un paiement selon les conditions ci-dessous, par

Chèque à l'ordre d'EXCOSUP ou un paiement en ligne, remboursé en cas d'échec au bac sur justificatif à fournir avant le 19 juillet 2018

Pièces complémentaires à fournir en juin / juillet :

- Le solde du règlement
- La photocopie du relevé des notes du bac

CONDITIONS DE PAIEMENT

STAGES DE PRÉRENTRÉE : Le paiement doit être effectué en intégralité à l'inscription.

PRÉPA PARALLÈLE annuelle tarif réduit : Un acompte de 500€ est versé à l'inscription. Ce stage correspond à un tarif avec réduction, mais est conditionné par un paiement effectué en totalité avant le 1^{er} septembre 2018. En cas de non-respect de cette date, la réduction ne sera plus applicable.

PRÉPA PARALLÈLE annuelle tarif normal / PRÉPA 1^{er} semestre ou 2^d semestre :

Un acompte de 500€ est versé à l'inscription. Ce stage est payable chaque semestre en 3 mensualités.

CONDITIONS D'ANNULATION

STAGES DE PRÉRENTRÉE / PRÉPA PARALLÈLE annuelle tarif réduit : Le nombre de places étant limité, les inscriptions pour ces stages sont définitives et ne pourront donner lieu à une annulation. En cas d'exclusion de la faculté, sur justificatif, la prépa annuelle tarif réduit est transformée, de fait, en prépa annuelle sans réduction et donc annulable dans les mêmes conditions.

PRÉPA PARALLÈLE annuelle tarif normal / PRÉPA 1^{er} semestre ou 2^d semestre : Un courrier d'annulation doit être envoyé en lettre recommandée. L'annulation prend effet le lundi suivant la date de réception, le cachet de la poste faisant foi. La somme remboursée est calculée au prorata des cours/CB effectués par EXCOSUP sur la base de 35 €/h, minorée d'un montant de 500 €.

RÉDUCTIONS : 10 % de réduction sur la prépa annuelle pour les doublants, les bacheliers S 2018 mention TB et les boursiers (dans la limite de 10 étudiants par faculté) **-10%**

Clause attributive de compétence : En cas de contestation par l'une ou l'autre des parties et à quelque titre que ce soit, il est fait attribution de compétence au profit du tribunal d'instance du sixième arrondissement de Paris dans la limite du taux de sa compétence ou au tribunal de grande instance de Paris, au-delà de sa compétence. L'inscription implique la connaissance du fonctionnement et l'acceptation totale de nos conditions.